**Lettre d’information N ° 8 mars 2021**

*Madame la Directrice, monsieur le Directeur, mesdames et messieurs les Enseignants,*

*Veuillez trouver ci-dessous la Lettre d’Information de la circonscription de L3 Ronchin – la* ***LIR*** *– qui reprend l’essentiel de l’actualité administrative et pédagogique.*

*C’est un outil qui se veut* **efficace** *et rapide, mais qui ne se substitue pas à la messagerie officielle et qui vous sera utile pour diffuser l’information. Je vous en souhaite bonne réception et bonne lecture !*

**Information COVID :**

La rubrique Covid 19 sur le site de la circonscription est régulièrement actualisée.

La FAQ « Covid-19 » du 9/03/21 : la durée de l’isolement des contacts à risque

- Les personnels et les élèves d’école élémentaire identifiés comme contacts à risque doivent immédiatement réaliser un test antigénique, afin de pouvoir déclencher le contact-tracing en cas de positivité. Un résultat négatif ne lève pas la mesure de quarantaine de la personne contact.

- Pour les contacts à risque **hors foyer**, la mesure de quarantaine prend fin en cas de **résultat de test négatif** (antigénique ou RT-PCR) réalisé à **7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé et en l’absence de symptômes évocateurs de la Covid-19**. En l’absence de test à J7, la quarantaine est prolongée jusqu’à **J14**.

- Pour les contacts à risque **du foyer**, la mesure de quarantaine prend fin en cas de **résultat de test négatif** (antigénique ou RT-PCR) réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé (soit **à J17**) et **en l’absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.**

Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l’honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci. En l’absence d’une telle attestation, l’éviction scolaire est maintenue jusqu’à sa production et pour une durée maximale de **14 jours pour les contacts à risque hors foyer** et **24 jours pour les contacts à risque au sein du foyer**.

Les enfants de moins de 6 ans identifiés comme contacts à risque ne sont pas concernés par la réalisation d’un test préalable au retour. Le retour à l’école pourra intervenir dans les délais suivants :

- Pour les contacts à risque hors foyer, après 7 jours d’isolement à compter du dernier contact avec le cas confirmé en l’absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.

-Pour les contacts à risque du foyer, après 7 jours en l’absence de symptômes évocateurs de la Covid-19 après la guérison du cas confirmé (10 jours après l’apparition des symptômes ou 10 jours après le prélèvement positif pour les cas asymptomatiques) soit après 17 jours.

**I - Informations administratives :**

* Direction :
* Un espace nommé **[ESPACE - Direction]** a été mis à disposition de chaque directeur ou directrice d'école.

Cet espace permet au directeur ou directrice d'école de conserver dans un espace pérenne et sécurisé tous les documents bureautiques liés à son école. Cet espace est accessible uniquement au directeur ou directrice d'école.
Les informations sur le sujet qui se trouvent sur le portail [EDULine] dans la [section de publication dédiée aux projets dématérialisés](https://eduline.ac-lille.fr/eduline-accueil/usager/main.php?init=1&type=section&uuid=0a9d11db-da07-4404-b8cf-41c72e9f589f#article-a2656871-0ea0-45b5-9cb1-601a083752cc).

* La Circulaire Commission Départementale d'Appel 1er degré – 2021 [Circulaire](https://eduline.ac-lille.fr/nuxeo/site/pshare/6ffaff441336c4873ae6552a9c03105c)

Calendrier de la procédure : 1/04-6/04-22/04-23/04-10/05-11/05

* La circulaire départementale "Affectation en sixième - Rentrée 2021"

La campagne de saisie dans l'application AFFELNET 6ème démarre lundi 8 mars 2021

<https://eduline.ac-lille.fr/nuxeo/site/pshare/df6f112da9a6ea83fcde27c7e5c1fdbb>

* La circulaire relative à l'organisation **des stages de réussite** proposés aux élèves de CP au CM2

pendant les vacances de printemps 2021

* Gestion de carrière

- Le formulaire de demande de majoration de barème concernant le mouvement départemental des enseignants est disponible via la messagerie Iprof.

- La note de service relative au recueil des intentions de candidature en vue d'occuper un poste en dehors du barème dans le département du Nord, pour la rentrée 2021 via la messagerie Iprof des enseignants.

**II - Informations pédagogiques :**

* Les 30 minutes d'activité physique quotidienne en complément de l'enseignement EPS.

 <https://pedagogie-nord.ac-lille.fr/docuweb/eps-30-minutes/>